

# Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux

## Formation « Concepteur »

### ORGANISATION DE LA FORMATION

Formation de 6 heures + 1 heure d'examen sur tablette pour un groupe de 10 personnes maximum par session d'examen. Le lieu de l'examen doit disposer d'un accès internet pour connecter les tablettes.

### OBJECTIFS DE LA FORMATION

Elle vise à rendre le participant capable de lire les plans, faire les DT, les IC éventuelles, adapter le projet et réagir sur les écarts, identifier les zones à sonder et celles à terrasser avec précaution, incorporer les clauses techniques et financières dans le marché, commander le marquage et signer le PV et de vérifier la compétence des acteurs de terrain.

### CONTENU DE LA FORMATION

#### **Programme de la formation - Connaissances théoriques**

- La réglementation DT-DICT : La réforme réglementaire, les travaux urgents
- L'essentiel du guichet unique : La DT - DICT conjointe
- Le régime général : La phase de projet, la Déclaration de projet de Travaux, les investigations et le Dossier de Consultation des Entreprises
- La préparation des travaux : La Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux, le marquage piquetage et la vérification de la compétence des acteurs de terrain (*qui doit avoir l'AIPR*)
- L'exécution des travaux : les points de vigilance, le guide technique et les procédures d'arrêt de travaux, le constat amiable de dommage et les relevés géo-référencés.

#### **Déroulement de l'examen - QCM AIPR CONCEPTEURS**

- Vérification des justificatifs d'identité et attribution des N° de tickets (*valable une seule et unique fois, pour un seul candidat*)
- Rappel des règles encadrant l'examen et de ses conditions de réalisation
- Examen par QCM via la plateforme en ligne LimeSurvey.

(1) Les responsables du projet qui effectuent les déclarations de travaux (DT), analysent leurs réponses, procèdent ou font procéder à des investigations complémentaires (IC) sur les réseaux situés au droit des travaux, annexent les informations utiles au dossier de consultations des entreprises (DCE) puis aux marchés de travaux, procèdent ou font procéder au marquage piquetage des réseaux enterrés et assurent le suivi ou le contrôle de l'exécution des travaux.

### PUBLIC CONCERNÉ (1)

Les responsables du projet effectuant les déclarations, des investigations, le marquage des réseaux enterrés, le suivi ou le contrôle.

#### **Pré-requis**

Se présenter avec d'une pièce d'identité en cours de validité.

### Méthodes pédagogiques

Le stage s'appuie sur un apport de connaissances théoriques, en face à face pédagogique, agrémentés de questions issues du QCM de l'examen officiel en vue de préparer les candidats à l'examen final.

### Évaluation et validation

À l'issue de l'examen, une attestation de réussite ou d'échec sera remise à chaque candidat concerné et un duplicata envoyé à son employeur.

### Durée de validité

5 ans à compter de la date de réussite de l'examen, ou du 1<sup>er</sup> janvier 2017 si la date de l'examen est antérieure au 01/01/2017.

## EXTRAIT DU RÈGLEMENT GÉNÉRAL DES EXAMENS<sup>1</sup> PAR QCM DT-DICT :

- Les questionnaires de la **catégorie « Concepteurs » comprennent 40 questions.**
- Pour chaque question, 4 réponses sont présentées dont :
  - ▶ une seule correcte
  - ▶ 2 erronées
  - ▶ une proposition systématique « Je ne sais pas »
- **Il est obligatoire de choisir une seule proposition de réponse à chaque question.**
- Par défaut, la proposition « Je ne sais pas » est déjà cochée.
- Aucune question du questionnaire n'est éliminatoire.
- Pour les questionnaires de la catégorie « Concepteurs » **4 questions parmi les 40 proposées sont dites « prioritaires »**, avec un barème spécifique, mais ces questions ne font pas l'objet d'un marquage particulier lors de l'examen.
- Le barème des points est le suivant :
  - ▶ Réponse bonne : +2
  - ▶ « Je ne sais pas » : 0
  - ▶ Réponse mauvaise : -1 et -5 pour les questions dites « prioritaires »
- **Score minimal pour valider l'examen : 60% du total des points maximum, soit 48/80 pour la catégorie « Concepteurs ».**
- Une seule question est proposée par écran.
- Une fois la réponse cochée pour la question en cours, il faut cliquer sur le bouton « Suivant » (en bas de l'écran) pour passer à la question suivante.
- **Il n'est pas possible de revenir en arrière** au cours de l'examen (ne jamais utiliser la flèche de retour arrière).
- Le temps imparti est fixé à 1 heure pour toutes les catégories de personnels concernées.

A l'issue de ce temps, les candidats devront quitter leur poste et le laisser en l'état, que le questionnaire soit terminé ou non. Pour ceux qui n'auraient pas répondu à toutes les questions, le surveillant validera chaque question restante en cliquant systématiquement sur le bouton « Suivant » pour terminer le questionnaire (la proposition « Je ne sais pas » étant automatiquement cochée par défaut).

- **Les deux premières questions sont « blanches », c'est à dire qu'elles ne comptent pas pour l'examen.** Elles servent uniquement à permettre aux candidats de prendre en main l'application.
- **Aucun document, ni téléphone, ni ordinateur, ni tablette ou tout autre support d'information ne peut être utilisé par les candidats au cours de l'examen.**
- A l'issue de l'examen, le candidat peut quitter son poste.
- Son résultat (examen réussi ou non) lui sera ensuite communiqué par le centre d'examen.

<sup>1</sup> sous réserve que la salle d'examen permettant d'accueillir les participants respecte les conditions définies par le **Ministère de la Transition Écologique et Solidaire.**